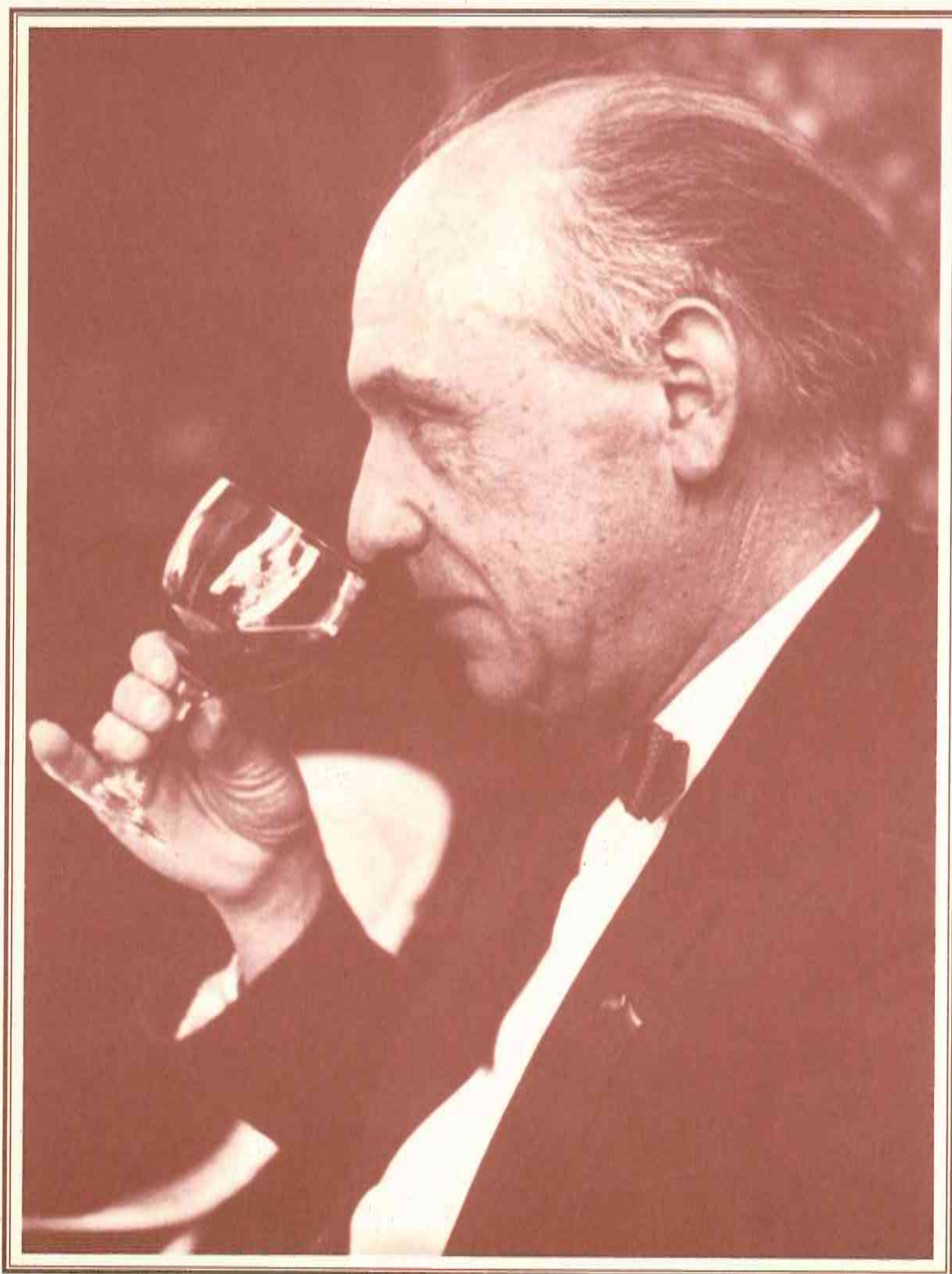


BARON PIERRE LE ROY DE BOISEAUMARIE
1890-1967



LE PREMIER VIGNERON DU MONDE
AURAIT CENT ANS

Ont collaboré à l'élaboration de cet ouvrage :

- | | |
|------------------|----------------|
| — Jean ABEILLE | — Robert JOLY |
| — Roger BRIOIS | — Sylvie MULOT |
| — Jean DAVID | — Lydie SERRE |
| — Jacques FERLAY | — Raymond VIOT |

Les textes sont de Pierre CHARNAY.

LA VIE DE PIERRE LE ROY JUSQU'À SON ARRIVÉE À CHATEAUNEUF DU PAPE

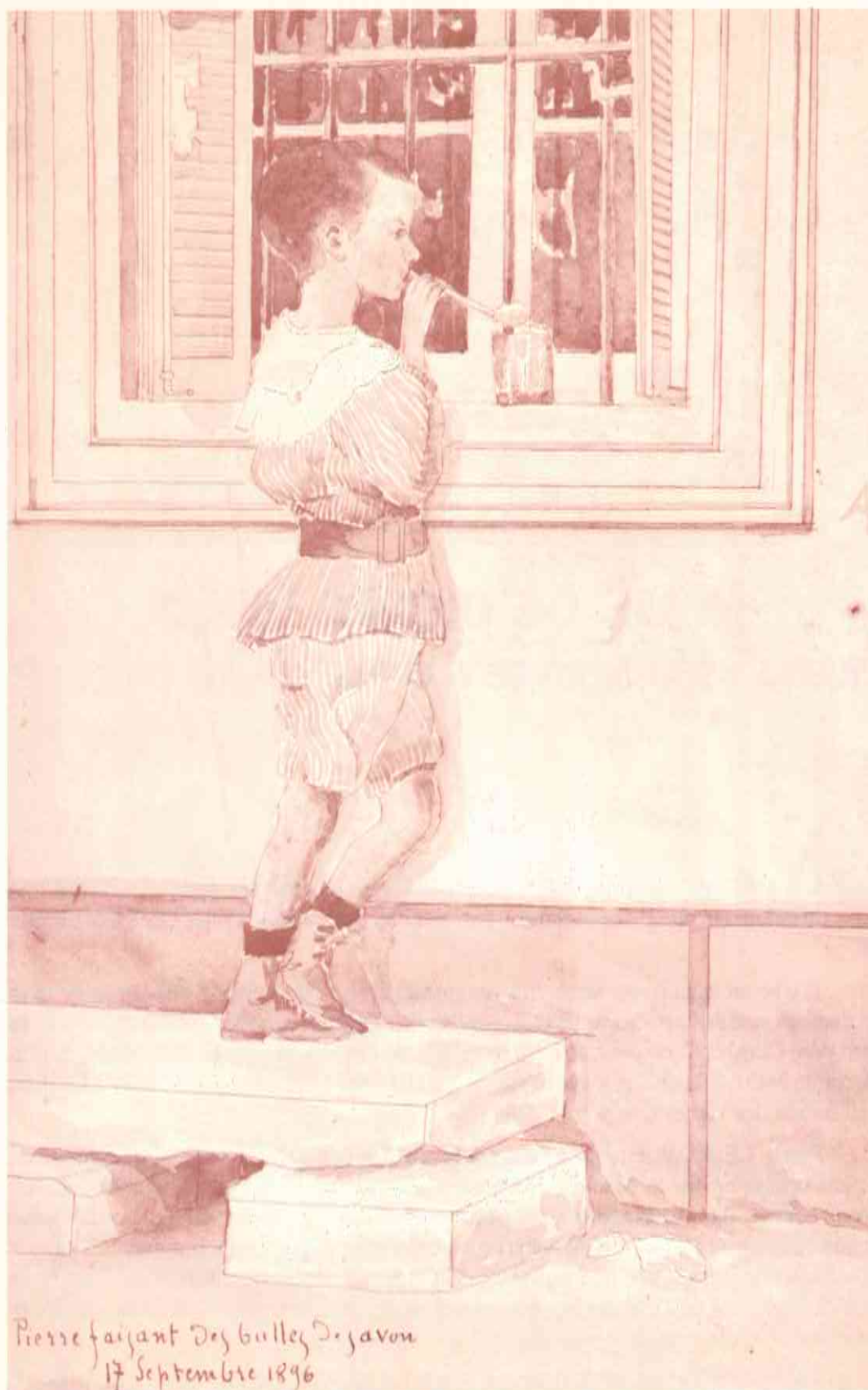
Né en 1890 en Normandie, il passe les premières années de sa vie à MORTAGNE, dans une propriété familiale dont un bois va ajouter au titre nobiliaire des LE ROY : le Bois aux Mariés.

Il y serait sans doute resté plus longtemps si son père, officier supérieur de cavalerie, n'avait démissionné de l'armée lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pas du tout d'accord avec " le petit père Combes ", et souhaité avec force que ses enfants ne servent ni l'Armée, ni l'Etat. La famille quitte MORTAGNE et vient se fixer à VENDARGUES, près de MONTPELLIER, pour vivre au milieu des vignes que gère le père.

Pierre LE ROY entreprend ses études de droit. Son intention est d'être avocat ; sans doute sent-il déjà en lui le besoin de défendre les autres contre l'injustice et la misère. Il va rencontrer celles-ci dans un Languedoc en ébullition - nous sommes en 1907 - au bord du désespoir, pendu aux basques de MARCELIN Albert pour espérer au moins pouvoir manger. Il va se lancer, avec toute son impétuosité juvénile, aux côtés des défenseurs de la viticulture, dans des actions dont le moins qu'on puisse dire est que la violence n'était pas exclue, puisqu'il va jouer un rôle majeur dans une tentative d'incendie de la préfecture de l'Hérault.

Son père meurt en 1912 alors que Pierre LE ROY fait son service militaire. Redevenu civil, il prend en charge la propriété familiale, qu'il va quitter toutefois en 1914 lors de la déclaration de la guerre.

Le premier vigneron du monde aurait cent ans



Pierre faisant des bulles de savon
17 Septembre 1896

Pierre faisant des bulles de savon - 17 septembre 1896.

Mobilisé dans un régiment d'artillerie, il passe en 1915, sur sa demande, dans l'aviation de chasse, où il va montrer sa vraie nature de fonceur, son courage, son sens de l'abnégation de soi. Sept victoires homologuées sur des avions ou ballons ennemis, deux fois descendu, il finit la guerre avec six citations, la médaille militaire, la croix de guerre avec palmes et la légion d'honneur.



Le militaire avec ses décorations.



L'aviateur.



Le Château Fortia.

Il revient dans sa famille à VENDARGUES, non pour s'occuper des vignes puisque sa mère a dû vendre le domaine pendant son absence, mais pour trouver sa voie. Avocat ? Cadre à la Banque de France dont il a réussi le concours ?

Il fait alors la connaissance de Mademoiselle Edmée BERNARD LE SAINT, dont la famille vivait dans son Château Fortia à CHATEAUNEUF-DU-PAPE. Il l'épouse ; le voilà en place pour suivre le chemin rural que lui avait montré son père, avec la fonction de vigneron.

En réalité, il épouse deux femmes : Mademoiselle Edmée BERNARD LE SAINT, devenue Baronne LE ROY DE BOISEAUMARIE, et la vigne dont il connaîtra sous peu les exigences et les caprices, et qu'il ne quittera plus jusqu'en ce jour de juin 1967 où il est allé rejoindre ses vieux complices : Joseph CAPUS et Edouard BARTHE, morts respectivement en 1947 et 1949.

Le premier vigneron du monde aurait cent ans



Le baron LE ROY avec la reine des vins d'Allemagne à Freiburg.

Le baron LE ROY chez ses vignerons des Côtes du Rhône septentrionales.



L'homme tel qu'il fut et voulut être

De son vivant, au fil des succès et après chaque victoire remportée dans la défense d'une doctrine et des hommes qui l'acceptaient, l'homme LE ROY a été décrit dans les moindres détails de son moi extérieur. On a dit, avec parfois un brin de flagornerie, ce qu'il était ou ce qu'il voulait bien avouer. On a mis à juste raison l'accent sur son courage militaire et civil, son autorité, son chauvinisme et son ambition (pris tous deux dans le bon sens du terme), son esprit enjoué, sa passion pour tout ce qu'il entreprenait, sa puissance de travail, son esprit philosophe, sa très grande culture, ses grandes connaissances philatélistes.

Célébrer l'anniversaire de sa naissance demande qu'on aille au-delà des redites. Aussi revient-il à ceux qui l'ont bien connu ou qui ont travaillé avec lui d'aller plus avant dans la relation de ce que fut le Baron LE ROY.

Pour bien expliquer les choses, il faut savoir que par son ascendance, il était un subtil mélange génétique de courage et de rouerie. Pour gagner, il savait qu'il fallait convaincre, persuader, charmer, voire imposer ses propres vues. Pour y arriver, toutes les astuces verbales, toutes les attitudes lui semblaient permises. Ceux qui l'ont bien connu se souviennent de ses présidences d'assemblée : ses colères vraies ou feintes, ses rugissements alternant avec ses insinuations feutrées ou malicieuses, ses faux assoupissements pour mieux saisir les paroles imprudentes, ses engagements d'une extrême prudence ou claironnés aux quatre coins des salles muettes, paralysées par le charme et le savoir.

Il savait dérouter ses adversaires, gagner la confiance des foules pour les conduire vers les buts que sa grande intuition et ses facultés prémonitoires lui permettaient d'entrevoir. On comprend alors qu'il soit resté pendant 43 ans l'avocat et le maître des forces humaines qu'il s'était engagé à soutenir.

Sur la fin de sa vie, la jeune génération qui voyait son propre avenir à travers d'autres forces, d'autres moyens d'action qu'un président âgé et parfois monolithique, ne lui montrait pas la vénération à laquelle les Anciens l'avaient habitué. Le vieux lutteur était las. Il est parti un peu amer, mais avec le sentiment plus que justifié qu'il avait fait " pas mal " dans la voie qu'il avait choisie.

Quoi qu'en aient pu dire en effet ceux qui l'ont peu ou pas connu, et qui manifestent un refus injuste de simple reconnaissance, le Baron LE ROY DE BOISEAUMARIE reste l'homme d'une œuvre immense, qui commença dans un petit vignoble rhodanien pour s'étendre à l'étude des grands problèmes nationaux et internationaux.

Ce fantastique travailleur, ce ressort toujours tendu de la défense des grandes causes viticoles était aussi autre chose : une âme avec toute ses sensibilités, un amoureux de la nature, un écrivain, un parodier brillant et drôle, un poète des couleurs, des contrastes, et de la force des choses de la vie. C'était aussi un gai luron.

Voici quelques traits qui situent la complexité du personnage.

L'AMUSEUR

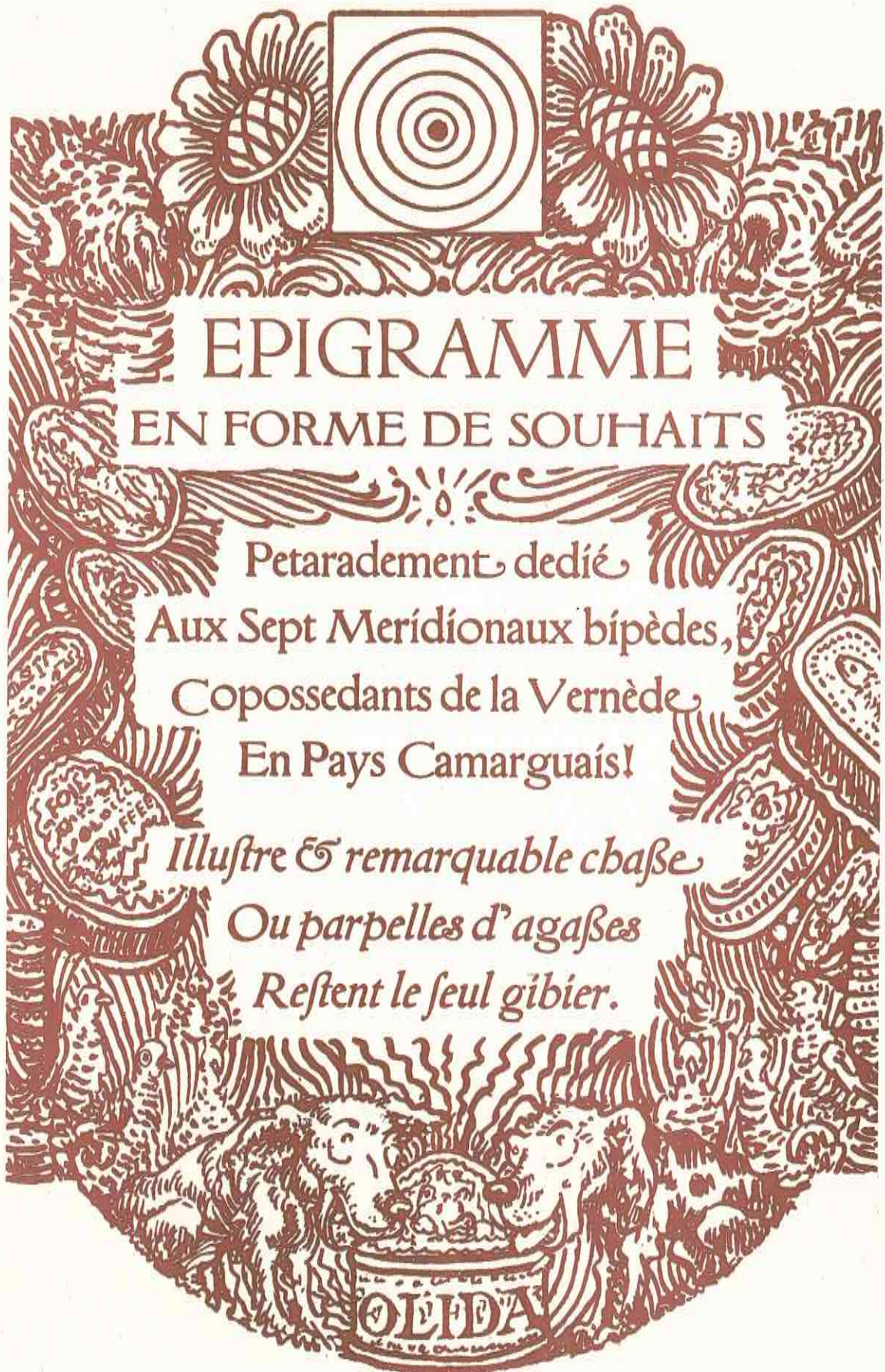
Cela se passait à PARIS, au restaurant TAILLEVENT. Les organisateurs d'un dîner de prestige avaient eu l'idée de joindre à la beauté des vins celle de modèles de haute couture. A l'heure où l'on babille devant une reine de Castille glacée, les modèles défilaient dans une indifférence à laquelle le ton du présentateur n'était pas étranger. Le Baron LE ROY, considérant que celui-ci n'avait ni la stature, ni la voix, ni les arguments qui convenaient à pareille circonstance rugit, se leva, s'empara du micro, et fit lui-même les commentaires de chaque modèle, avec un mélange bien dosé de truculence, de culture et d'allusions esthétiques. Ce fut un grand moment de comédie !

LE CHASSEUR

Chasseur énorme, attentif, charnel comme on doit l'être dans ce sport, il entraînait joyeusement six de ses compagnons dans leur domaine de la Vernède en pleine Camargue. Qu'on en juge :



Son territoire de chasse privilégié : La Vernède en Camargue.



EPIGRAMME

EN FORME DE SOUHAITS

Petaradement dédié
Aux Sept Meridionaux bipèdes,
Copossedants de la Vernède
En Pays Camarguais!

*Illustre & remarquable chasse
Ou parpelles d'agasses
Restent le seul gibier.*

OLIDA

.....

Qu'enfin crottés, mouillés, fatigués et vidés, dans vos bottes empêtrés, sans avoir trop embarqué, carniers gonflés, ventres affamés, gueulant après avoir manqué tant de gibiers qui, les futés, vous ont rasé ou la galure ou bien le nez, heureux et calmes, vous puissiez aux rendez-vous retourner, vous étant bien congratulés, très largement vous empiffrer.

- Qu'un bon repos autour de pots et de bons mots sans trop de rois soit votre lot, que vos entrailles où faim tenaille voient victuailles et cochonnailles et rôts de taille bien arrosés, mille futailles de forte taille étant percées.

L'ECRIVAIN

Amoureux du marais, il soignait ses prises d'affût comme ses préparations d'Assemblée Générale ; méticuleusement. Et en attendant que chute le jour, il regardait le ciel, trouvant dans le coucher du soleil comme un écho de ce qu'il était ou voulait être. Il écrivait :

«.....

Un bruissement indéfinissable, issu de l'eau, de la terre, des joncs, des roseaux, des enganes et des tamaris, succédait au mutisme de la nature. Il était le signe de la vie renaissante du marécage.

Alors l'incendie éclata. L'horizon flamboyait, le disque rutilant du soleil, présage du mistral pour le lendemain, tel une hostie géante, s'appropriait à s'enclorre dans le calice de l'infini camarguais. Ecarlates, pourpres, porphyres, garances, rouges, oranges, se fondaient en symphonie éclatante à la surface de nuages égarés, pour rejoindre le métal en fusion du couchant.

Les ombres s'allongèrent démesurément, avertissant ceux pour qui la nuit est une sauvegarde que leur sécurité était proche. Un peu de lumière progressait encore vers le sommet des peupliers. Elle disparut à son tour. Ce fut celui de l'heure mauve.

Une brume légère, fruit de quelque mystérieuse condensation, se forma lentement sur les végétaux assoiffés, estompant tout dans un bleuté vaporeux. Le vert sombre des olivastres tourna au violet foncé, la ligne transparente des tamaris prit une opacité d'indigo - Vénus parut à l'horizon ».



A Bandol, le baron LE ROY invoquant les muses.



Coucher de soleil sur les étangs.

Le parodier, le poète

Il versifiait avec aisance. Il aimait particulièrement l'alexandrin, et s'en servait pour tourner en dérision les erreurs, les faits abusifs de notables, cachant son ironie dans des suites dont le rythme et le chant rappelaient Corneille ou Racine. Nous avons retenu, pour le plaisir, le poème qu'il dédia

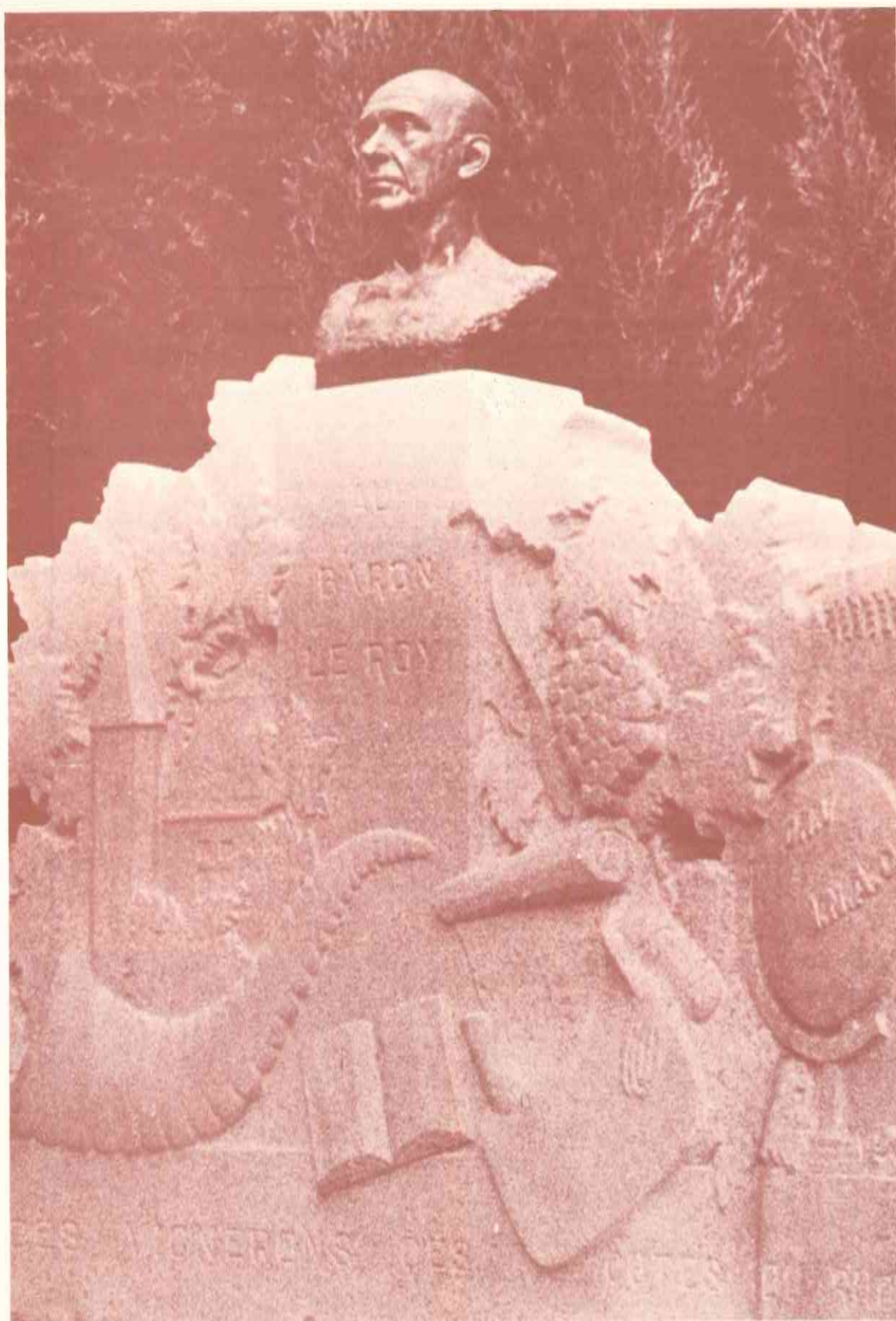
" A mon Percepteur ".

LES ENNEMIS DE LA VIGNE

*Pour distraire les pensées d'Adam, Dieu, plein d'astuce,
Le dota d'une femme et inventa la puce.
L'affaire réussit. Plus tard il s'en souvint
Pour meubler les loisirs du producteur de vin.
" Vigneron, lui dit-il, sans champ et sans pâture,
" Ton métier, à vrai dire, est une sinécure.
" Je crains pour toi l'ennui, advienne que pourra ;
" Je serai généreux, prends le phylloxéra ".*
*Longtemps déconcerté, le cadeau était raide,
Notre homme un jour pourtant découvrit le remède
Et connut pour un temps une heureuse quiétude.
Mais il avait compté sans la sollicitude
Qu'en tous lieux on accorde au Bonum Vinum.
Bien vite et pour lui seul on trouva l'oïdium.
Vigneron, grâce au soufre, conjura le fléau.
Que de soucis, Grand Dieu, il procure au Très Haut,
A rechercher chaque fois un nouvel artifice.
Pris de court cette fois il consulta son fils
Et grâce à ses conseils, trouva pour le pécheur
Un champignon nouveau ; le mildiou rédempteur.
Le praticien triomphe et la vigne, l'ingrate,
Est une fois encore sauvée par le sulfate.
Puis les maux se succèdent, vaincus " in extremis " ,
L'arseniate à son tour terrasse l'eudémis.
Dieu s'affole, improvise et jette dans la lice
Un autre papillon du nom de cochylis.
C'est en vain, notre ami conjure sitôt le mal
Et de son étuveuse arrête la pyrale.
C'en est trop. Le Saint Père forge le feu du ciel,
Rassemble ses nuées et fait fondre la grêle.
L'homme, à son tour, se fâche et, fourbissant ses armes,
De milliers de fusées met, un comble au vacarme
Et disperse les nues. Mais Dieu n'est pas cruel ;
Il estime effacée la tache originelle
Et rend grâce au pécheur qui, pour se repentir,
A triomphé de tout sans cesser de sourire.
Le viticulteur, ceint de la grâce divine,
Croît goûter à jamais la douceur angevine.
Mais il avait compté sans le Gouvernement
Qui, de calamités, aggrava son tourment :
Impôts, prélèvement, cotisations ou taxes,
Pour qualifier ses droits, il bafoue la syntaxe
Et des mathématiques, violant toutes les règles,
Crée le cinquième quart, d'un arrêté espiègle.
En vain le vigneron cherche à porter remède ;
Il proteste, il gémit : " O Grand Saint Gén, à l'aide ! "
Puis, délirant, croit voir Dieu, d'une voix maligne,
Lui dire : " Je l'ai trouvé l'ennemi de la vigne ".*



Le premier vigneron du monde aurait cent ans



Ste-Cécile-les-Vignes : Son buste.

L'INAUGURATEUR DE SA PROPRE STATUE

L'idée d'ériger une statue en hommage au Baron LE ROY, inaugurée par lui-même, naquit dans l'esprit d'un vigneron-commerçant de STE CECILE LES VIGNES - Chose extrêmement rare, puisqu'on ne connaissait que le précédent de Frédéric MISTRAL !

Deux questions se posaient : tout le monde acceptait-il le principe ? Et puis, où mettre la statue ? L'affaire fit l'objet de débats qu'on voulut graves au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône. On y perçut les doutes, les intentions compétitives, les surenchères qui apparaissent dès lors qu'il s'agit de donner à un lieu déterminé l'honneur dont nombre de villages voudraient se prévaloir.

Mais voilà ! L'idée venait de STE CECILE LES VIGNES. Alors, les délégués locaux acceptèrent que ce soit ce village qui reçoive la statue du Baron. " Va pour la statue ", dit celui-ci. Et il accepta de poser pour la postérité devant le sculpteur parisien COURBIER, qui était originaire de STE CECILE où il avait ses vignes et ses parts en coopérative. " Je vais voir mon ami viticulteur " disait le Baron LE ROY.

Ce 23 octobre 1955 fut une bien belle journée, la récolte était rentrée, les vignerons tranquilles pour quelques mois. Et la pluie, qui tomba quasi toute la journée s'arrêta au moment de l'inauguration de la statue.

L'affaire, qui avait commencé un peu comme une galéjade, devint soudain grave. Non parce que la cérémonie allait se dérouler devant un parterre d'officiels et de gens de renom, dont un ancien Président du Conseil et des représentants de l'I.N.A.O. et de l'O.I.V., mais parce que les vignerons comprenaient soudain la dimension que prenait cette inauguration.

Elle avait lieu au sein du grand vignoble des Côtes du Rhône, entre ces terrasses et ces coteaux que le Baron LE ROY avait si souvent parcourus pour mieux les connaître et les défendre. C'était peut-être sa statue, mais c'était aussi la chose des vignerons. C'était leur homme qu'on honorait. Ils applaudissaient à l'idée que la reconnaissance que tous les vignerons de France lui devaient - avouée ou non - aurait sa marque sur une pierre, chez eux. Et tout autour du gratin un peu étonné des premiers rangs de l'assistance se pressaient des visages souriants ou rigolards, curieux de voir leur président s'adresser à sa propre image.

Le décor ? Des gardians, des groupes folkloriques régionaux, des pipeaux, des tambourins, des pétoires. Et pour terminer, un gueuleton savoureux. Le vent ayant arraché dans la nuit la bâche du bal prévu pour les agapes, le déjeuner eut lieu sur les cuves de la cave vinicole. Ce n'était pas plus mal !

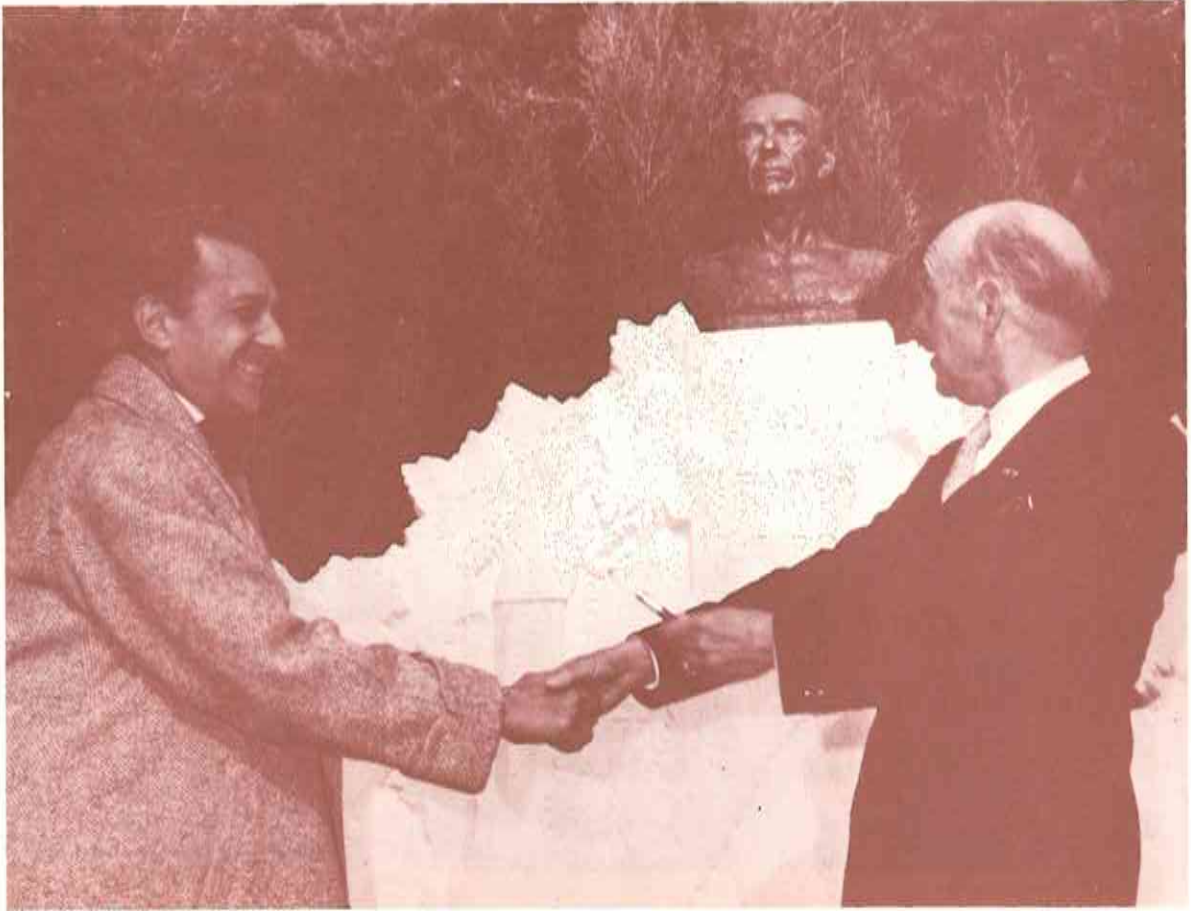
Pendant que les convives festoyaient et hûmaient les vins des Côtes du Rhône, les gardians circulaient dans les travées de cuves, et montaient jusqu'aux tables les effluves sympathiques des crottins lâchés par leurs chevaux. Une vraie fête villageoise !



Il reste de cette journée mémorable le souvenir de ce qu'a dit le principal intéressé, le "statufié". Le Baron LE ROY, au milieu de sa famille, allait faire de son discours un mélange de philosophie, d'altruisme et d'humour, qu'enveloppait une émotion réelle et profonde.

En voici quelques extraits :

" Il y a devant vous un LE ROY de chair et d'os qui s'agite, qui gesticule, qui parle. Et puis il y a un autre LE ROY, immobile et muet parce qu'il est en bronze. Je n'arrive pas à les confondre. C'est celui-là qu'on honore, c'est celui-là qu'on encense. Quant à votre serviteur, il est ce qu'il a toujours été. Vous me valez donc un véritable dédoublement de la personnalité. Suis-je le procureur HALLERS, Mister HYDE, le docteur JECKYLL ? Ou bien est-ce l'autre là-bas ? Ce dédoublement est tel que je me demande si vous n'êtes pas en train de me rendre justiciable de la psychiatrie ".



Le baron LE ROY et son "viti-sculpteur" : Monsieur COURBIER.

S'il n'y a pas de marin, il n'y a pas d'amiral. S'il n'y a pas de troupe, il n'y a pas de général. C'est le général qu'on honore, c'est la troupe qui a gagné la bataille. La troupe c'est vous tous. Aussi j'entends que ce soit à vous-mêmes que vous ayez élevé ce monument ; avec une figure symbolique sans doute, mais c'est un monument aux vigneron des Côtes du Rhône. Je l'ai si bien compris que j'ai réclamé avec insistance une légende toute simple :

“ Les Vignerons des Côtes du Rhône à l'un d'eux ”.

Un vigneron dont la vigne est le seul moyen d'existence, qui partage vos soucis et vos peines le plus souvent, et parfois vos joies et vos satisfactions. Un vigneron des Côtes du Rhône, un de ces hommes qui, au milieu du dérèglement des esprits dans la course aux rendements, ont su conserver le culte de la Vigne et du Vin, qui ont eu la foi, qui ont cru dans un avenir meilleur alors que pour le présent, on ne leur apportait que discipline et réglementation.

Ces vigneron-là, moi de chair et d'os, je m'incline devant eux et je les salue. Et si je n'avais pas peur de détruire l'harmonie d'une œuvre magistrale, j'obligerais cet oiseau, là-bas, à en faire autant.

..... Comment voulez-vous qu'un homme, qui n'est qu'un homme comme les autres, trouve un souffle assez puissant, des paroles assez ardentes, des mots assez expressifs pour traduire ce qu'il éprouve. Les vigneron, les élus, l'Administration, l'équipe de militants viticoles de France et de l'Etranger se sont donné rendez-vous ici à l'appel de STE CECILE. J'en suis profondément ému - Et lorsque les mots finissent par vous manquer, il n'en reste qu'un pour exprimer ce qu'on éprouve : Merci, mes amis, Merci, Merci ! ”



Le discours d'inauguration.



La famille LE ROY.

sa vie professionnelle son action pour chateauneuf du pape

Il est important, pour tous ceux qui ne connaissent que l'époque actuelle, d'essayer de comprendre ce que fut la viticulture du début du siècle.

Depuis les attaques phylloxériques et la destruction du vignoble, les vigneronns se trouvaient confrontés à des problèmes d'une ampleur terrifiante. La disparition du vignoble de côte, la laborieuse reconstitution des vignes à partir de plants greffés, l'apparition de vins artificiels, l'augmentation des rendements dans les plaines nouvellement plantées, la chute de la qualité, et enfin l'utilisation de noms géographiques prestigieux pour vendre n'importe quel jus fermenté, autant d'abus, de fraudes et d'erreurs, qui allaient pour la première fois dans l'histoire de la viticulture française obliger l'Etat à intervenir.

Il ne le fit pas bien. La loi du 1er août 1905 eut comme principal mérite d'être une pierre importante de l'édifice réglementaire futur. Mais en confiant les délimitations géographiques des appellations à l'administration, elle ne fit que confirmer l'anarchie qui régnait un peu partout.

1919 est une année qu'il faut retenir pour deux raisons : la première, c'est la promulgation de la loi du 6 mai, qui confie cette fois les délimitations territoriales des appellations aux Tribunaux. La seconde est le mariage et l'installation du Baron Pierre LE ROY à CHATEAUNEUF DU PAPE.

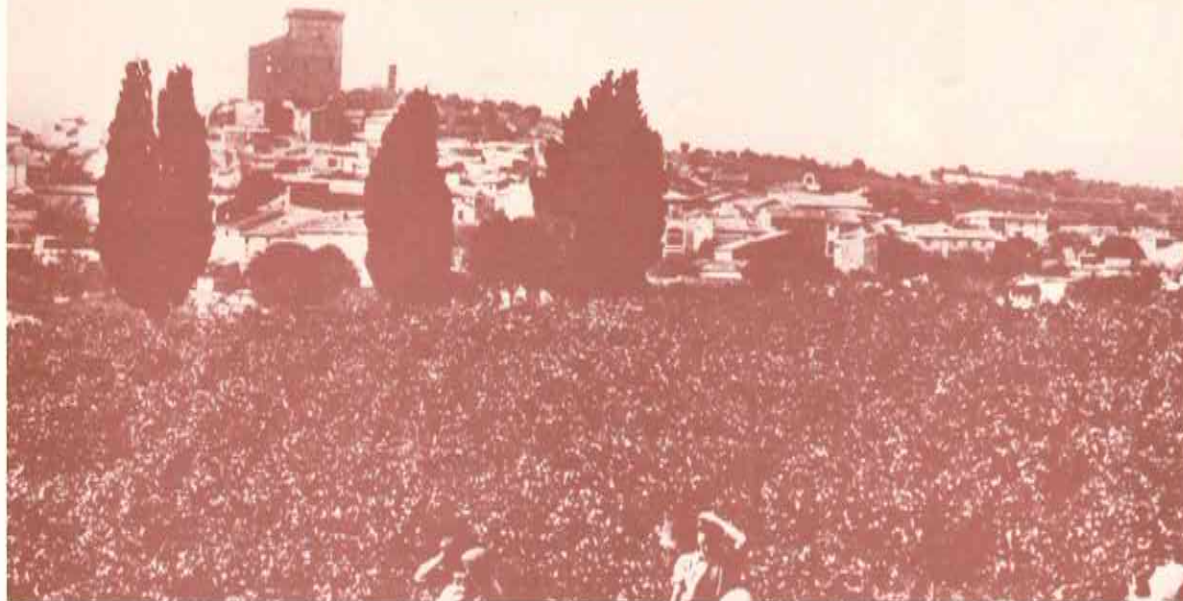
Châteauneuf-du-Pape
GRAND VIN DE FRANCE

CHATEAUNEUF, encaissé dans la fertile plaine
Avec le Rhône gris qui cercoie ton flanc
Joyau de notre sol, que la Gaule Romaine
Etendit de villas, caves au Vin dormant.

À TOUS points cardinaux s'étend ton grand domaine
Les ombres des Consuls et des Légats fervents
Qui jonchèrent ton sol de manne souveraine
Se confondent aux veps qui se courbent au vent.

SANG de notre pays, que la gloire illumine
Miracle permanent de tes vignobles verts
Qui t'ont sacré Seigneur des terres Comtadines.

TOUTE proche, la ville aux vertes clochers s'apaise
Mais, la Tour de jadis, attirant l'Univers
A donné son grand nom à la vigne Française.



Nouveau vigneron, il participe aux réunions informelles d'un cénacle châteauneuvois, où l'on parle des vins faits avec des raisins d'ailleurs et portant le nom de CHATEAUNEUF DU PAPE, des fraudes qui gagnent toute la région, et de la misère qui s'ensuit.

Ses conseils paraissent d'une telle logique qu'une délégation de vigneron vient demander au juriste qu'il était de les conduire à trouver des solutions à leurs malheurs. Il réfléchit quelques jours, puis accepte à la condition que " tous les vigneron du lieu soient honnêtes et disciplinés ".

Pour répondre à un des impératifs de la nouvelle loi de 1919, le Baron LEROY fait créer un Syndicat des Vignerons le 12 octobre 1923. Il lui fait donner pour première mission d'introduire une action judiciaire en reconnaissance de l'Appellation CHATEAUNEUF DU PAPE.

L'entreprise était hardie, car la loi de 1919 était incomplète. Si elle semblait en effet résoudre une grande partie du problème en définissant l'appellation comme une propriété collective attachée au sol et conforme aux usages, elle ne parlait pas des qualités des vins et des éléments qui la font. Elle fut donc diversement interprétée. Pour certains Tribunaux comme ceux de TONNERRE, de NARBONNE et de CARCASSONNE, les usages concernaient les cépages, les terroirs et les modes de vinification. En revanche, pour les Cours d'Appel de BORDEAUX et de PARIS comme pour la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation (excusez du peu !) seul, l'usage attaché au nom importait : autrement dit, pour elles, on pouvait faire n'importe quoi sous un nom comme CHATEAUNEUF DU PAPE.

Le Baron LE ROY n'ignorait pas cette dualité juridique. Soucieux de régler au mieux la situation, il choisit pourtant la voie tracée par les Tribunaux, avec le risque réel de voir les Cours rendre des arrêts de refus qui feraient jurisprudence. Il fait donc présenter par le Syndicat des Vignerons de CHATEAUNEUF DU PAPE devant le Tribunal Civil d'ORANGE un projet très détaillé de reconnaissance et de réglementation de l'Appellation CHATEAUNEUF DU PAPE.



Première "St-Marc" dans le cellier pontifical de Châteauneuf-du-Pape - 25 avril 1966.



Or, le Tribunal d'ORANGE se range à l'avis de la Cour de Cassation ; il reconnaît le droit à l'existence d'une origine territoriale CHATEAUNEUF DU PAPE, mais il refuse de suivre le Syndicat dans la définition des critères de production. Pour cela, il nomme toutefois trois experts chargés de :

“ Rechercher s'il existe des conditions requises par des usages anciens pour que le produit d'une vigne ait droit loyalement au nom de CHATEAUNEUF DU PAPE ”.

Le rapport des experts sera entériné par le Tribunal d'AVIGNON dans son jugement du 28 juin 1929. Il suit tout à fait le Syndicat en accordant tout ce que celui-ci souhaitait :

- l'aire de production au niveau de la parcelle,
- les cépages autorisés avec exclusion de tous les hybrides anciens et nouveaux,
- le degré minimum,
- la taille selon les cépages,
- l'interdiction du sucrage et de la submersion.

Le point le plus important dans l'immédiat est naturellement la délimitation parcellaire. Mécontents de la proposition des experts, certains vigneron des communes limitrophes d'ORANGE, de COURTHEZON, de BEDARRIDES et de SORGUES s'opposent au jugement devant la Cour d'Appel de NIMES qui confirme le jugement du Tribunal Civil d'AVIGNON. Une nouvelle action en justice, faite par de nouveaux intervenants, a lieu devant le Tribunal d'AVIGNON qui les déboute le 28 mars 1930 comme le fera la Cour d'Appel de NIMES le 12 mai 1931.

Enfin, les pourvois faits devant la Cour de Cassation sont rejetés le 21 novembre 1933.

Après des actions en justice qui ont duré près de dix ans, l'Appellation CHATEAUNEUF DU PAPE est définitivement reconnue et les règles de production de ses vins bien fixées.

Le Baron LE ROY est heureux, car c'est sa première grande victoire. Elle est importante pour deux raisons.

Il a obtenu une définition complète par les Tribunaux de l'Appellation d'origine CHATEAUNEUF DU PAPE. Et rien ne peut s'opposer désormais à l'application des règles signifiées par le pouvoir judiciaire. D'autre part, avec les conséquences que l'on verra plus tard et partout ailleurs, il a donné l'exemple de ce qu'il fallait faire pour qu'une appellation soit règlementée dans le sens d'une origine pure. Il a fait cela bien avant que l'admettent des régions plus prestigieuses engluées qu'elles étaient souvent dans la recherche de ce qui rapporte sans trop de contraintes.

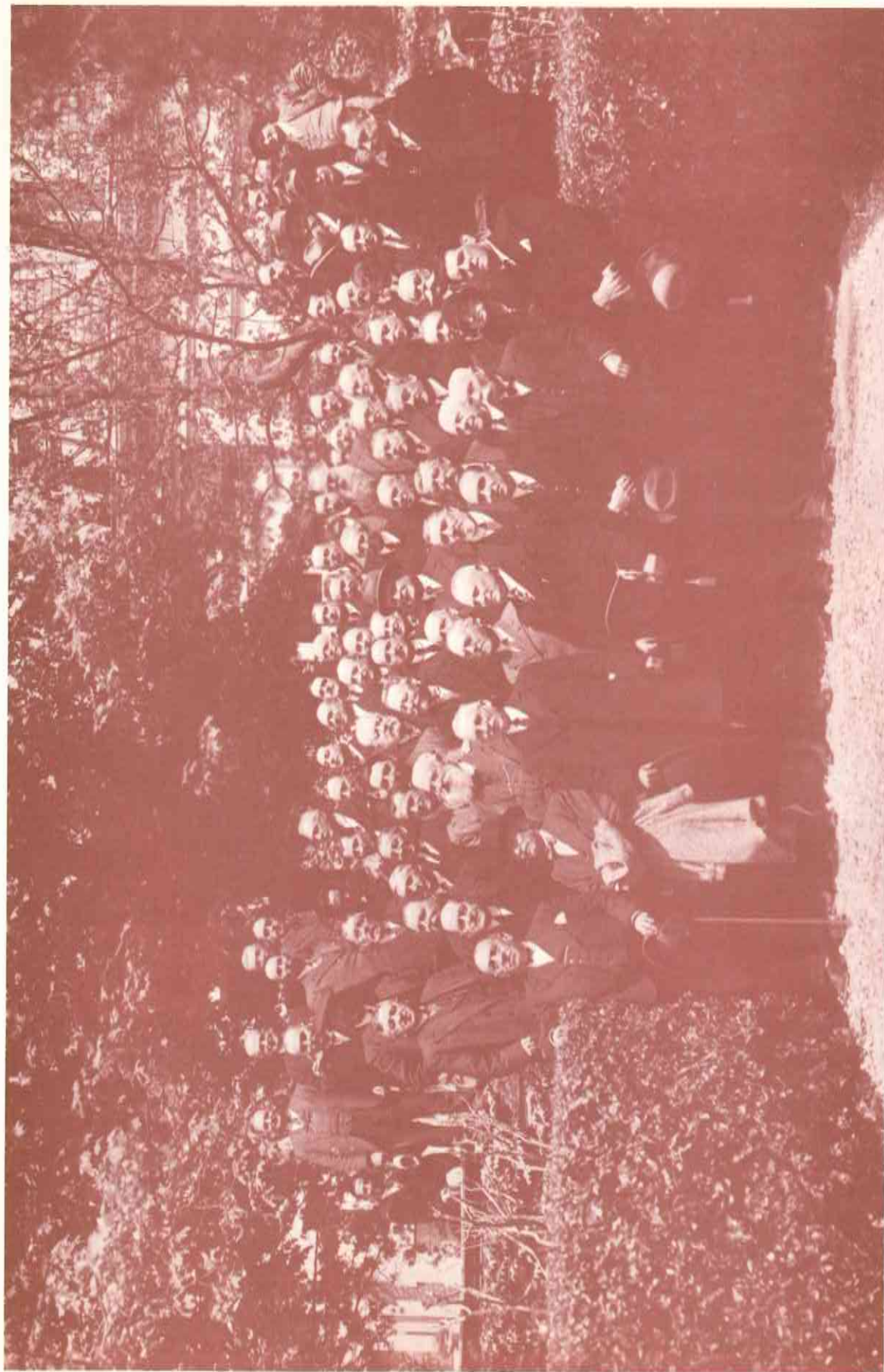
Pour lui comme pour les autres, c'était un coup de maître.



Ban des vendanges à Châteauneuf-du-Pape: Récolte 1962.



Le baron LE ROY clôturant la fête des vignerons à Châteauneuf-du-Pape.



Congrès de la F.A.V. au Château Fortia.

SON ACTION SUR LES COTES DU RHONE

1927 va être une nouvelle date importante dans l'évolution de la législation viticole française. Si la loi du 22 juillet confirme que les délimitations territoriales des appellations sont du ressort des Tribunaux, elle apporte un élément nouveau avec l'obligation de définir au vu des usages les cépages autorisés dans chaque appellation.

Les auteurs de cet additif sont MM. Joseph CAPUS et Edouard BARTHE. Nul doute qu'ils y avaient été encouragés par la procédure engagée par le Baron LE ROY à CHATEAUNEUF DU PAPE, comme par les décisions des Tribunaux d'aller dans ce sens, par le truchement de missions d'experts. On s'éloignait ainsi très heureusement des interprétations des Cours d'Appel de BORDEAUX et de PARIS, et de la Cour de Cassation.

Sollicité par les vigneronns de la région des Côtes du Rhône qui étaient alors les témoins de ses luttes pour CHATEAUNEUF DU PAPE, et qui souffraient d'un désordre et d'une gêne matérielle identiques, le Baron LE ROY accepte de les conduire dans la même voie.

Ce ne fut pas facile, parce que nombreux étaient les opposants et les sceptiques dans les rangs du négoce comme des propriétaires. Dans une réunion houleuse, émaillée de commentaires hostiles, le Baron LE ROY, grâce à son pouvoir de conviction et à quelques effets de la plus haute sonorité, fait créer le 4 avril 1929 le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône. Il s'appuie bien évidemment sur les représentants convaincus du Syndicat de CHATEAUNEUF DU PAPE, et de ceux du canton de TAIN L'HERMITAGE, de ST PERAY et de TAVEL, qui étaient largement engagés sur la voie de la délimitation judiciaire.

Les statuts disaient que tous les autres syndicats locaux de l'aire théorique de l'appellation pouvaient y adhérer, à condition :

“ De ne vendre sous une appellation régionale ou locale des Côtes du Rhône que les produits y ayant droit conformément aux usages locaux, loyaux et constants, avec des cépages consacrés par l'usage, cultivés sur des côteaux à l'exclusion des vins d'alluvions, de plaine, et de cépages déloyaux ”.

A partir de cet engagement, le Baron LE ROY et le bureau du Syndicat vont préparer leur entrée dans la procédure judiciaire aboutissant à la consécration de l'Appellation Côtes du Rhône.

Or, pour des raisons que le Président avouera longtemps ne pas connaître - avec une grande élégance et un brin de malice, car il ne pouvait pas les ignorer - la Confédération des Vignerons du Sud-Est et de l'Hérault, composée de vignerons aussi bien de plaine que de côteau, décide d'intervenir dans l'instance, en soutenant par voie de conclusion et de plaidoiries que le mot Côtes du Rhône n'était pas une appellation ; qu'il n'existait pas de type de vin de ce nom, que c'était seulement une terminologie commode pour désigner en abrégé l'ensemble des appellations échelonnées le long du Rhône.

Une position qui ne pouvait que léser gravement et pour longtemps une partie des vignerons de la dite Confédération.

Le sang du Baron ne fit qu'un tour ! Il donna de la voix, intima à ses proches l'ordre de rechercher toutes preuves d'antériorité et d'usage du mot Côtes du Rhône. A côté de ses quatre syndicats fondateurs, il trouva des hommes comme J. PELAQUIE, J. RIVIER, F. ALARY, E. ROUDIL et d'autres encore, qui lui apportèrent les documents nécessaires. Avec une pression constante, il les forçait au train, jamais satisfait, jusqu'au jour où il se sentit en état de défendre la cause avec les meilleures chances de réussir.

Pour l'essentiel, il trouva ces preuves dans le passé de la Côte du Rhône gardoise, où une viticulture et un commerce prospères employaient aux XVIIIème et XIXème siècles le mot Côte du Rhône, contre l'observation de règles précises de production, de commerce, et de contrôle ; si judicieuses d'ailleurs qu'elles ont été à l'origine de celles que l'I.N.A.O. et la Répression des Fraudes ont instaurées depuis plus d'un demi-siècle, et qu'elles faisaient dire et écrire au Baron LE ROY qu'il s'agissait là d'un acte édifiant de primogéniture.

S'y ajoutèrent d'autres preuves en provenance des vignobles éparpillés sur la rive gauche du Rhône.

On pouvait donc passer à l'action.

Le Président et son Syndicat estimèrent qu'il y avait trop de différences entre les Côtes du Rhône du Nord et du Sud pour que les juges aient devant eux une situation d'ensemble nette et compréhensible, l'action judiciaire fut donc scindée en deux parties.

Le premier acte introductif d'instance fut déposé le 10 février 1931 devant le Tribunal de Tournon. Dans son jugement du 17 juillet 1931, celui-ci donnait au mot Côtes du Rhône une définition conforme aux souhaits du Syndicat, et chargeait trois experts d'en faire l'application. Mais contrairement à ce qu'espérait le Baron LE ROY - à savoir une décision rapide servant d'exemple pour l'autre partie des Côtes du Rhône - les choses n'allèrent pas vite. Il y eut en effet des oppositions tenaces aux propositions d'aire géographique du Syndicat, en provenance de certaines communes du Sud de la Drôme. A la suite de péripéties mouvementées et de tortueux échanges ou

écrits, le jugement définitif, parce que non frappé d'appel, fut rendu par le Tribunal de TOURNON le 16 décembre 1938.



Le baron LE ROY parmi ses adhérents dans le Gard.

Entre-temps, le Syndicat Général des Vignerons avait déposé un autre acte introductif d'instance devant le Tribunal d'UZES, en vue de faire régler le sort des vignobles méridionaux des Côtes du Rhône.

Or, le Tribunal d'UZES n'aura pas la même démarche que celui de TOURNON. S'il reconnaissait dans son jugement du 22 juillet 1933 la réalité de l'appellation Côtes du Rhône, il ne faisait pas allusion aux usages, et admettait implicitement que des régions très éloignées du fleuve ou sans référence à des pratiques anciennes - comme les Bouches du Rhône, le Ventoux, ou le Luberon - pouvaient être incluses dans l'appellation d'origine Côtes du Rhône.

Le Baron LE ROY fit appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de NIMES, laquelle dans son arrêt du 25 juin 1934 donnait raison aux demandeurs. Elle s'inspirait des conclusions du Tribunal de TOURNON, et confiait à des experts la mission de définir avec précision les conditions de production de l'appellation en prenant pour référence les usages d'utilisation du nom.

Les experts déposèrent leur rapport le 15 décembre 1936, c'est-à-dire après la naissance du Comité National des Appellations d'Origine Contrôlée. Comme celui-ci s'était vu donner par le législateur les missions confiées en 1919 et en 1927 à l'autorité judiciaire, il lui était possible de définir lui-même les conditions de production de l'appellation, à condition cependant que les Tribunaux de TOURNON et d'UZES se dessaisissent des dossiers. Ils le firent respectivement en 1938 et 1939.

Cette fois-ci, ça y était. L'Appellation d'Origine désormais Contrôlée Côtes du Rhône était reconnue, délimitée, définie, protégée ; ceci grâce à la compétence, à la vigilance, à la ténacité d'un Président infatigable et d'un Syndicat qui faisait corps avec lui.

Dans cette année 1938 qui était aussi marquée par un triomphe d'idées, le Baron LE ROY s'engagea dans une autre action régionale. Il avait été chargé d'organiser la Fête Nationale des Vins de France qui avait justement lieu dans les Côtes du Rhône. Il en profita. En juillet 1938, le Président de la République, le monde politique et le bon peuple alentour découvraient cette nouvelle appellation et ses crus, dans une sacrée atmosphère de liesse et de vapeurs solaires. Il faisait si chaud que les officiels, sortis de leur hôtel en chemises à col cassé dur se retrouvaient au Palais des Papes avec des chemises à col mou. Il y eut des dérapages ; la voiture du Président de la République se perdit entre CHATEAUNEUF DU PAPE et TAVEL. Les gens découvraient les vins du Soleil !

Le premier vigneron du monde aurait cent ans



Devant la carte des vignobles à appellation contrôlée, le baron LE ROY entouré de ses collaborateurs de l'I.N.A.O.



De gauche à droite : M. Joseph CAPUS et M. Edouard BARTHE (debout), créateurs, avec le baron LE ROY, de l'I.N.A.O.

SON ACTION à l'INSTITUT NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE

L'I.N.A.O. tel qu'on le connaît aujourd'hui, avec toutes les missions qui lui furent confiées depuis sa naissance, ne fut pas créé, comme ça, d'un coup de baguette magique. Pour bien comprendre l'évolution qui aboutit à la création de cet organisme, il faut là encore se replacer dans l'esprit de l'époque.

La notion d'appellation d'origine n'était pas indiscutable ; elle était même contestée par tous ceux qui voyaient dans sa reconnaissance un changement choquant des habitudes et une gêne des intérêts personnels. Parallèlement, pour beaucoup de vigneron, elle ne se traduisait pas par un revenu supérieur à celui des vins ordinaires ; c'était même parfois le contraire. Tout au plus aura-t-elle pendant longtemps, comme avantage d'éviter aux vins classés les charges du statut viticole : blocage, échelonnement, distillation.

Pour déclarer des vins sous la rubrique AOC, il fallait donc y croire et être optimiste par nature. C'était le cas du Baron LE ROY ; mais pour réussir, il considérait au fur et à mesure que son expérience s'enrichissait qu'il fallait entreprendre deux choses : établir des bases de production et les structurer entre elles.

Juriste de formation, il attachait beaucoup d'importance à la force de la chose jugée : d'où son insistance pour que les Tribunaux définissent le mieux possible les règles de production des appellations reconnues, en allant au besoin au-delà des recommandations inscrites dans les lois existantes.

Mais quelle que soit la valeur de ces règles, établies appellation par appellation, il avait conscience dans le même temps que les choses n'avanceraient pas comme il était souhaitable que cela soit s'il ne se dégagait pas des forces, porteuses d'une philosophie globale propre à une catégorie bien particulière de vins, et si n'étaient pas créées pour cela des associations qui deviendraient des interlocuteurs de droit.

Car à cette époque des années 1925-1935, les vignobles prétendant à une appellation étaient qualifiés de secondaires ; à cause de leur volume, mais surtout parce que les problèmes à résoudre dans les vins ordinaires paraissaient en Haut autrement plus importants. Le Baron LE ROY était parmi les quelques représentants de cette " nouvelle viticulture " : il s'est toujours souvenu de la manière - condescendante, voire indifférente - avec laquelle les membres des cabinets ministériels et les hauts fonctionnaires les recevaient, après qu'ils aient fait antichambre un temps de ... !

L'association sous toutes ses formes lui paraissait indispensable.

Il existait certes une Fédération Nationale des Associations Viticoles. Mais les problèmes économiques auxquels elle devait faire face ne lui permettaient pas vis à vis de tous ses adhérents de s'occuper d'une minorité somme toute sans grande influence. Un embryon d'organisation naquit alors en son sein avec la " Section des Grands Crus ". C'est le Baron LE ROY qui en fut le secrétaire dévoué et l'animateur pendant douze années consécutives. Grâce à lui, à son attitude décidée, apparut entre gens de tous les vignobles de vins fins une solidarité telle qu'elle aboutit à la création du " Syndicat National de Défense des Appellations d'Origine ".

Mais quelle action pouvait avoir ce syndicat, sans structure fondamentale et sans moyens financiers ?

C'est alors que Joseph CAPUS entre en scène. C'est un homme de petite taille, médiocre orateur, mais doté d'une vive et fine intelligence, profondément sérieux à l'opposé de son frère, l'humoriste Alfred CAPUS. Il avait été sénateur de la Gironde, et Ministre de l'Agriculture dans les années 1924 - 1925. Pour avoir navigué sur les mers démontées du parlementarisme, il avait pensé avant LE ROY, E. BARTHE, P. PERROMAT et aujourd'hui J. PINCHON, qu'il valait mieux se servir des hommes politiques pour atteindre des buts nobles que faire partie de leurs assemblées.

J. CAPUS s'était déjà distingué au début du siècle par ses critiques des premiers textes législatifs. Il avait relevé les effets pervers de certaines mesures consignées dans la loi du 1er août 1905. Et s'il fut à l'origine de l'esprit de la loi du 5 mai 1919, il ne fut pas l'auteur du texte, mais celui de ses critiques.

Il a l'idée d'inventer un organisme sérieux, indépendant, compétent, capable de pallier les insuffisances des règles législatives édictées depuis le début du siècle. Appelé Comité National des Appellations d'Origine, il serait composé d'une majorité de professionnels, et créerait une collaboration étroite entre la Viticulture, le Commerce, l'Etat et les Administrations.

Ses pouvoirs, tout à fait nouveaux, parurent à certains exorbitants. Car ses décisions étaient transmises au Ministère de l'Agriculture en vue de leur transformation directe en décrets. Le Ministre avait certes le droit de les repousser et de les renvoyer devant l'assemblée du C.N.A.O.C. ; mais en cas d'accord, il ne pouvait changer le moindre mot sans revenir devant le Comité. On jugera de l'importance d'un tel garde-fou.



Session itinérante de l'I.N.A.O. en Bourgogne - Juin 1956.



Les choses ne furent cependant pas faciles ; il y avait des opposants au projet à la base comme dans les sphères ministérielles. Pour avancer, J. CAPUS trouva deux alliés précieux : E. BARTHE, alors questeur de la Chambre des Députés, qui se chargea de convaincre les parlementaires du bien-fondé du projet ; et le Baron LE ROY qui, à travers les associations nationales et surtout les syndicats régionaux d'appellation, fit passer un message déterminant pour l'avenir des vignobles à vins fins.

Il restait cependant un problème non résolu : les ressources. La quote-part de chacun ne pouvait prendre la forme de cotisations, puisque le syndicalisme est libre alors que tous devaient participer. On en était là lorsqu'au cours d'un voyage d'information au bord de l'océan atlantique, J. CAPUS et le Baron LE ROY trouvèrent la solution. Conversant avec un producteur d'huîtres de Marennes, leur attention fut attirée par une étiquette verte onéreuse apposée sur chaque bourriche, authentifiant le contrôle sanitaire. Ils eurent tous deux l'idée d'en retenir le principe pour les vins. Ainsi naquirent l'acquit vert et la taxe de circulation.

Grâce aux efforts unis et au pouvoir de conviction de ces trois hommes d'exception qu'étaient J. CAPUS, P. LE ROY et E. BARTHE, le décret-loi du 30 juillet 1935 créait la charte des vins à appellation d'origine contrôlée.

Le C.N.A.O.C. eut pour primitive mission de définir les conditions de production des Vins et Eaux de vie à Appellation Contrôlée. Il en reçut assez rapidement d'autres : définition des conditions de production des Eaux de vie réglementées, détermination des V.D.Q.S., approfondissement du contrôle avec la fiche d'encépagement, autorisation de plantations nouvelles, développement d'un service " étranger, vigie de surveillance des usurpations étrangères des noms de nos appellations, " etc ...

J. CAPUS meurt en 1947. Le Baron LE ROY, premier vice-président, est porté à la présidence du C.N.A.O., qui devint Institut en 1954. Il sera constamment renouvelé à ce poste jusqu'à sa mort, arbitra pendant trente ans la consécration de nouvelles appellations et les évolutions des conditions de production.

Une de ses actions originales aura été de se servir de sa propre région pour faire admettre ailleurs les disciplines qu'elle s'imposait sur ses fermes conseils. C'est ainsi qu'il fait supprimer l'usage des pressoirs continus. Il en fait de même pour les hybrides existant dans les terres classées AOC, puis dans les parcelles non-AOC d'une même exploitation. Ceci avant que le professeur RIBEREAU-GAYON ait généralisé sa découverte de la détection des hybrides par l'analyse des diglucosides.

Un travail sérieux, effectué en toute indépendance, grâce à une gestion interne libre à partir du budget annuel accordé.

Mais l'indépendance a parfois des conséquences imprévues. La réussite de l'I.N.A.O., due à lui seul, et l'extension conséquente de ses tâches et de ses responsabilités sont telles que les juristes ne considèrent plus l'I.N.A.O. comme un organisme privé chargé d'un service public, mais comme un établissement public. L'idée de sa réforme est dans l'air.

Un décret de 1966 - pris sans concertation avec les intéressés : Ô, Démocratie ! - modifie profondément les attributions et les règles d'exécution de l'I.N.A.O., le soumettant notamment à la surveillance d'un contrôleur d'Etat.

Le Baron LE ROY, un an avant sa mort, en fut très affecté. Laissons dormir le souvenir de ce qu'il prédit à l'époque.

SON ACTION à l'office international du vin

Le souci d'échanges, qui apparut après la guerre de 14-18 devant la progression des problèmes viticoles et l'importance croissante des différences entre vins ordinaires et vins autres, amena un certain nombre de pays à concevoir un Office International du Vin.

La France y prit une part si prépondérante, le prestige de ses vignobles aidant, que le siège de cet office fut PARIS. Et le premier Président élu en 1927 fut Edouard BARTHE. A sa mort en 1949, c'est presque naturellement que le Baron LE ROY, dont la réputation avait déjà dépassé les frontières, fut élu Président de la Délégation Française et Président de l'Office International du Vin.

L'O.I.V. était alors composé de douze pays. En quatorze ans, la représentation allait s'étendre à vingt deux pays producteurs. Il serait fastidieux d'énoncer en détail tout ce qui se fit au sein de l'office sous la présidence du Baron LE ROY. On peut cependant relever dans son activité quelques points forts, et l'on doit mettre l'accent sur la personnalité d'un président qui, au nom de sa qualité d'ambassadeur sut, au-delà de toutes les frontières, s'élever de telle manière qu'il maintint par sa culture la tradition bien française de ce que l'on doit à l'hôte qui vous reçoit.

L'O.I.V. n'a aucun pouvoir supranational sur les décisions des Etats qui le composent. Il est un organisme consultatif d'études qui agit sous forme de recommandations, qui sont cependant souvent suivies dans les Etats membres par des décisions législatives ou réglementaires.

Le premier vigneron du monde aurait cent ans



Le baron LE ROY, président de l'O.I.V. à Athènes en 1949.



Sa Sainteté PIE XII recevant en 1955 l'O.I.V.

Dans le souci de trouver un langage commun à tous les pays, l'O.I.V. s'est penché pendant des années sur l'étude d'une Convention Internationale d'unification des méthodes d'analyse, commencée à ROME en 1932 et arrêtée par la guerre. Il a cherché à établir un lexique viti-vinicole en cinq langues et un registre ampélographique international ; il a abordé tous les sujets scientifiques, techniques, économiques propres à la vigne et au vin.

Le Baron LE ROY orienta l'O.I.V. vers un problème qu'il considérait comme majeur. Il sentait que le monde entier se dirigeait vers un accroissement des vignobles et une production dont l'importance était due selon les Etats à l'hybridation, à la course vers la diminution des prix de revient par une augmentation dangereuse des rendements.

C'est au niveau international qu'il allait lancer sa fameuse formule :

“ Moins de vin, mais meilleur ”.

Les jeunes générations trouveront probablement cela peu évident. Mais il y a trente ans, cette façon de voir était tout simplement révolutionnaire.

Il préconisa des mesures techniques et administratives qui, pour beaucoup d'entre elles, ont été reprises par les instances européennes de BRUXELLES. En quelque sorte, il fut un peu le précurseur des éléments européens de gestion viti-vinicole, avec cependant une réserve : il ne voyait pas l'esprit technocratique s'emparer de l'ouvrage comme cela semble être le cas aujourd'hui, pour la raison qu'il était farouchement opposé aux technocrates.

Pour illustrer l'homme à travers son œuvre, il a paru bon de retenir quelques “ temps forts ” de ses voyages, de ses discours, de ses déclarations, car s'y confirment sa culture, son intérêt primordial pour la question d'ordre international, ses facultés prémonitoires, son souci d'égalité entre les membres des différentes délégations - qu'elles soient peu ou très importantes - et enfin sa quête permanente d'équilibre entre “ l'âme et la matérialité des choses ”.

athenes 1949

Dans ce pays de Grèce dont l'histoire est ce qu'on appelle aujourd'hui un sujet facile, le nouveau président de l'O.I.V. prononce un discours particulièrement émouvant. Il ouvre sur un humanisme transcendantal et manifeste sa peur de l'évolution mécanique. Aujourd'hui, nombre de gens verront cette conception des êtres et des choses avec un brin d'ironie, voire de mépris. Il y a pourtant du vrai dans ce que dit cet homme !

.....
“ *En dépit de tous les prétendus progrès, et même lorsque l'homme continuant tragiquement la même erreur, ne sera plus que matière cérébrale et organes de reproduction, l'idée pure ne pourra plus être pensée par la machine : la sensibilité esthétique, l'Amour, la Haine, le Beau et le Bien lui échapperont toujours. Et je me demande si la plus simple paysanne ne devient pas plus humaine et plus profondément intelligente qu'un de ces illustres inventeurs de machines qui vous asservissent au lieu de vous libérer* ”.



Le baron LE ROY au cours d'une des nombreuses sessions de l'O.I.V. qu'il présida.

Il réaffirme son idée en Alsace, à BARR, en 1954 :

.....

“ La machine en arrive à intimider l'homme, à lui donner un complexe d'infériorité. Mieux encore, l'homme commence à être contraint d'adapter sa vie aux exigences de la machine qu'il a créée et pourtant il s'agenouille devant son œuvre.

Il demeure heureusement parmi les habitants de cette terre des milieux comme ceux des vigneronns où les idées se jouent et se traduisent en mots, où la personnalité humaine, le caractère humain se réservent et se réfugient. Ceux-là ont conscience que les jeux de construction qui faisaient jadis réaliser le pigeon d'ARCHYTAS, les automates de VAUCANSON, le joueur d'échecs du Baron VON KEMPELEN ou les modernes robots sont devenus une terrible entreprise d'apprentis sorciers, qui déclencheront sur le monde des phénomènes incontrôlables d'où il pourrait bien naître ces forces inconnues dont parle l'Écriture ”.

FREIBURG 1952

Il y a sept ans seulement que la plus effroyable des guerres vécues est terminée. Le fracas des armes est encore dans toutes les mémoires. Au cours de la réception de l'O.I.V. par le gouvernement de la République Fédérale Allemande, le Président LE ROY esquisse l'Europe :

.....

“ Au milieu de la folie des hommes, les vignes continuaient à élaborer le divin liquide où se concentrent trois vertus théologiques : la Foi, l'Espérance, la Charité.

Ceci étant, en ce qui concerne l'Europe : ou bien ceux qui la composent sauront s'adapter à une époque où les frontières ne sont plus que des limites fictives, où les économies s'interpénètrent, où les problèmes doivent se traiter à l'échelle continentale, voire mondiale, et alors ils abandonneront des susceptibilités surannées et des prestiges ruineux ; ou bien nous en reviendrons aux divisions et aux querelles, au heurt des intérêts, au choc des ambitions qui ont suivi le démantèlement de l'empire de Charlemagne ”.

ROME 1953

L'O.I.V. se penche avec attention sur les crises de production et de qualité qui apparaissent dans plusieurs coins du Monde. Il n'a donc cessé de renouveler ses recommandations, même si à certains égards ses objurgations à l'intention des pays producteurs ont parfois un petit air naïf.

.....

" - Poursuivre avec opiniâtreté une politique effective d'amélioration de la qualité par la sélection des sols et des cépages, par la déclaration des surfaces et des quantités produites et le relèvement de la qualité des vins commercialisés.

- Prendre conscience de l'accroissement du vignoble mondial et interdire d'augmenter les surfaces actuellement plantées "

Au cours de la même réunion de ROME, la discussion porte sur le projet de POOL vert, destiné à empêcher la destruction des richesses nationales excédentaires alors qu'elles font défaut aux autres. Pour le Président LE ROY, l'organisation d'un marché continental du vin pose des problèmes délicats, car les facteurs psychologiques se mêlent étroitement aux intérêts matériels. Il recommande fermement que l'O.I.V. soit extrêmement prudent, et ne se prononce pas avant que les données du projet soient mieux connues.

PARIS 1955

On commence à parler des racines de chacun, dans une époque où les transferts et l'évolution vont vite ; beaucoup de vignobles régionaux français cherchent éperdument, dans le but d'obéir à l'exigence d'usages inscrits dans les lois de 1919 et de 1927 et dans la doctrine de l'I.N.A.O., les traces de leur passé viticole.

Le Baron LE ROY s'interroge sur le sens du mot " tradition ", et le fait savoir dans le bulletin de l'O.I.V..

" J'entends trop souvent des gens animés de la meilleure bonne foi du monde utiliser comme argument l'expression " vignoble traditionnel ", et chacun accommode la tradition à ses propres intérêts. Où commence-t-elle ? Où finit-elle ? Bien heureux qui pourra le dire. Aucune région n'a le monopole des bons vins, aucune n'a le monopole des mauvais. Des uns et des autres, il y en a partout.

Pour ma part, je considère que nous nous trouvons devant une situation de fait qu'il faut envisager avec réalisme, sans vouloir chercher dans un passé riche en arguments contradictoires, puisque le vignoble a souvent changé de place et pas toujours avec bonheur "

LJUBJANA 1957

L'O.I.V. comprend vingt deux pays au moment où est créée l'Europe Communautaire des Six. La tendance générale au sein de l'O.I.V. est d'ignorer plus ou moins cette construction.

Le Président se fâche. Dans son discours inaugural de la séance plénière, il ramène chacun à plus de pertinence et il montre à travers ses admonestations des vues prémonitoires.

.....
" Six pays viennent de s'entendre pour mettre leur production sur un marché commun à tous, pour faciliter en outre la circulation des biens, des personnes et des capitaux. L'O.I.V. peut-il ignorer une pareille initiative et la laisser en dehors de ses activités ?

Certes, votre président sera toujours le fidèle exécuteur de vos décisions. Mais il ne lui est pas défendu de donner son opinion, et je le ferai d'une manière catégorique. Ignorer le marché commun sous prétexte que nous sommes vingt deux pays et que six seulement en font partie me paraît impossible.

D'abord parce que ce groupement de nations représente plus de la moitié de la production et de la consommation mondiales.

Ensuite parce qu'il est probable que ce nombre de six s'augmentera, ou que d'autres communautés analogues se créeront ailleurs.

Enfin parce que vos travaux ont en fait été orientés depuis des années, par leur nature et leur multiplicité, en vue de cette réalisation "

Le Baron LE ROY, fatigué par ses multiples activités et par le poids de ses responsabilités internationales, démissionne de sa présidence de l'O.I.V. en 1963.

Il est nommé Président d'Honneur de l'O.I.V., et il reçoit l'année suivante le premier " Grand Prix de l'Office International du Vin ".



Congrès de l'O.I.V. 1957.

un rappel des domaines ou il oeuvra

Pendant plus de quarante ans, le Baron LE ROY a montré son attachement aux hommes de la vigne, à leur vie, et au patrimoine laborieusement construit qui leur avait été légué.

Il avait vite compris que pour réussir l'Entreprise de défense du peuple vigneron, l'Association était le seul moyen de faire entendre ses voix. Il fallait évidemment que l'Etat sente ce que représentait cette viticulture de vins fins longtemps ignorée ; qu'il soit amené à considérer ses associations spécialisées avec la même attention et les mêmes égards qu'il accordait à d'autres structures viticoles nationales.

Autant pour atteindre ce but que pour répondre aux impératifs législatifs, le Baron LE ROY eut comme soucis :

- l'association des hommes dans des syndicats locaux,
- l'association de ces syndicats dans des groupements régionalistes,
- la représentation de tous les groupes professionnels à tous les niveaux de l'Autorité.

Il fait créer en 1924 le Syndicat des Vignerons de CHATEAUNEUF DU PAPE, pour donner vie à une appellation d'origine définie au-delà des exigences de la loi.

Il fait créer en 1929 le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône, pour faire reconnaître une appellation d'origine qui deviendra par son importance la deuxième de France après le Bordelais.

Il fait créer en 1931 la Fédération des Syndicats de Producteurs à Appellation d'Origine du Sud-Est.

Parallèlement, il assure pendant douze ans le secrétariat de la "Section des Grands Crus" née au sein de la Fédération Nationale des Associations Viticoles.

Son travail et son influence permettent de transformer cette section en "Syndicat National des Appellations d'Origine", prélude à une structure plus complète de représentation des Appellations d'Origine.

Il participe en 1933-35 à la création de l'Institut National des Appellations d'Origine, qu'il a vu aux côtés de J. CAPUS comme un organisme de gestion indépendant de toutes les factions. Il le fait avec tant d'esprit de service qu'il en est nommé premier Vice-Président.

Il succède en 1949 à E. BARTHE à la présidence de l'Office International du Vin, où il montre pendant quatorze années consécutives sa dimension d'arbitre et de mainteneur des grandes doctrines humanitaristes.

Il participe en 1954 à la création du Comité Interprofessionnel des Vins des Côtes du Rhône, mais il montre quelques réticences à le faire. Il gardait en effet en mémoire le souvenir des luttes qui marquèrent ses débuts dans la défense du principe de l'Appellation d'Origine, et de la position récalcitrante de certains négociants. Il craignait que le projet fut une manœuvre destinée à phagocyter la viticulture. Il fallut alors toute la ténacité de J. DAVID et de G. BRUNEL pour qu'il admette cette nouvelle association, d'abord sous la forme prudente d'un Comité d'Entente, ensuite d'un Comité Interprofessionnel.

Au fond de lui-même, il savait que le temps aidant, cette forme de rapprochement de deux familles longtemps opposées serait salutaire.

D'autres hommes arrivés à une telle multiplicité de représentations et de types d'action se seraient réservés aux seules hautes fonctions, ne gardant qu'un œil plus ou moins distrait sur ceux qui l'avaient fait roi. Lui, non ! Il reste attaché au petit peuple des humbles qu'il ne perd pas de vue. Il conserve jusqu'à sa mort la présidence du Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône ; parce qu'il craint de ne pas voir les mouvements d'évolution basale, et leurs répercussions sur les autres niveaux de la pyramide des associations qu'il préside.

Et puis, plus simplement, il aime se retrouver parmi ceux qu'il a conseillés, guidés, poussés, protégés, avec l'idée qu'il peut encore leur être utile.

Sans flagornerie ni grandiloquence, on peut dire de lui que derrière un réalisme qu'il appliquait parfois contre son gré, c'était un humaniste, un vrai !



BARON PIERRE LE ROY DE BOISEAUMARIE

Président de ceci, de celà
Et d'autres choses encore
(*Ainsi vous appelaient vos amis*)

Vous avez été un démocrate, soucieux de la représentation de tous les professionnels dans les instances que vous présidiez.

Vous avez voulu que les voix des populations laborieuses soient à la base des décisions prises par les Syndicats, puis par l'I.N.A.O., comme des recommandations émises par l'O.I.V..

Pour ce faire, vous avez su mêler leurs aspirations et leur souhaits à vos vues souvent prémonitoires pour construire, pierre après pierre, l'édifice de leur protection et de leur évolution vers le meilleur.

Vous avez cherché et réussi à vous donner une image de marque faite d'honnêteté et de rigueur dans l'étude, de courage mais aussi de diplomatie dans la décision, d'opiniâtreté dans l'application.

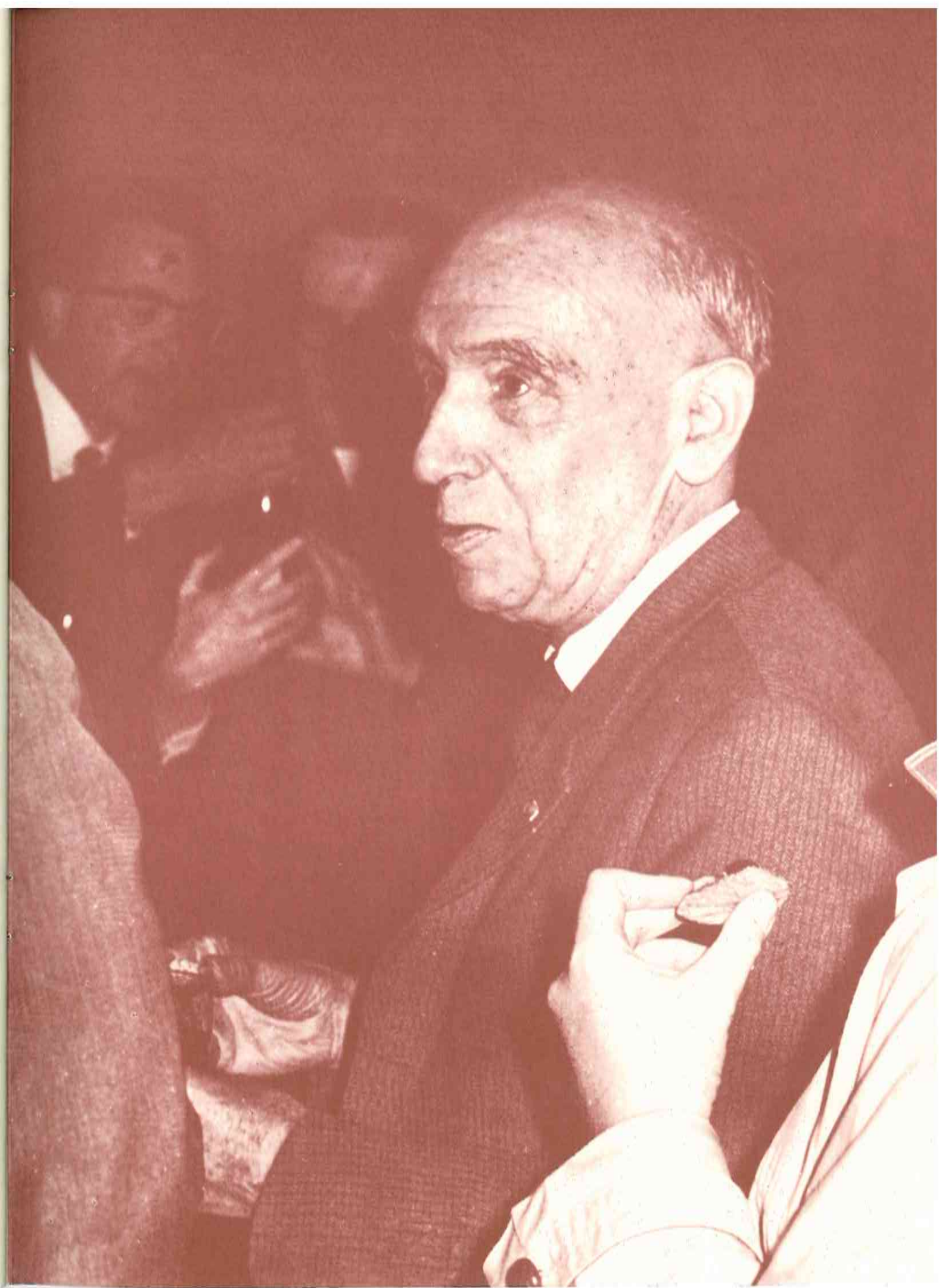
Derrière votre masque d'homme grave, parfois autoritaire, vous avez montré votre joie de vivre, votre amour du vin et des lieux où la Providence les avait fait naître.

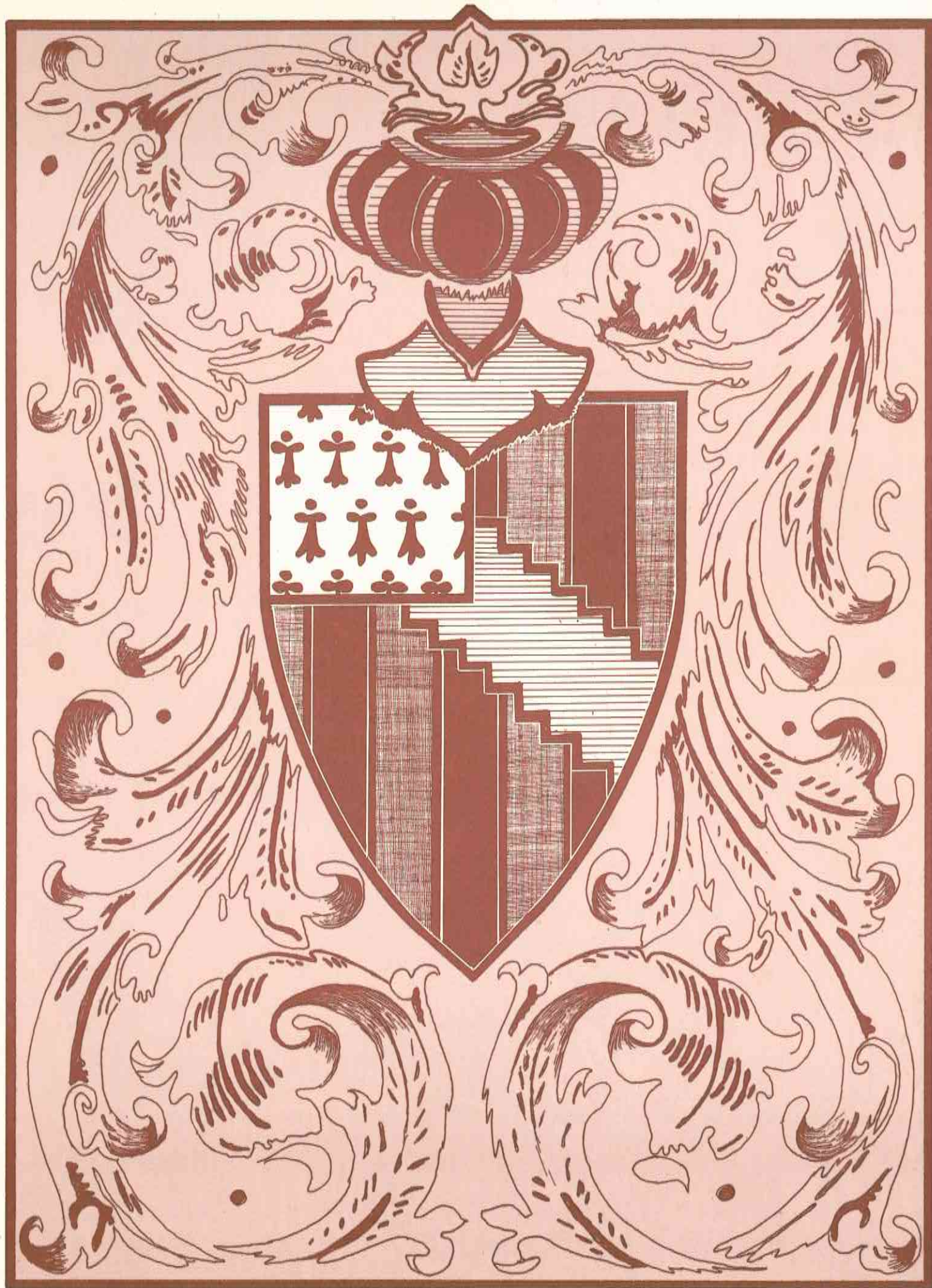
Vous avez suggéré, tonné, rugi, pété des quatre fers, imposé, mais aussi, vous avez ri, blagué, chanté, rimé, joué.

Que le souvenir de ce que vous avez été et de ce que vous avez fait avec sérieux ou gaité,

demeure en nous,
pour nous !

Réalisation-Impression
LYBER'S - 30800 SAINT-GILLES
66.87.04.85 +





Les armoiries du Château Fortia.